

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-116

L'an deux mille vingt-six, le vingt -trois juin à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire		X		LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe	X			GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle		X	R. VILLALDEA	MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X						

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TAILLANDIER

En exercice :	29	Présents :	25	Pouvoir(s) :	2	Votants :	27	Absent(s) :	4
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, Adjoint en charge des finances, expose :

En nomenclature M57, le compte administratif et le compte de gestion sont fusionnés pour ne faire qu'un document : le Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU représente la fusion des données comptables et budgétaires de deux acteurs publics que sont l'ordonnateur (le Maire) et le comptable (agent de la Direction Générale des Finances Publiques).

Le compte financier unique 2025 retrace de façon détaillée l'exécution du budget au cours de l'année écoulée. À ce titre, il présente les opérations de recettes et de dépenses réalisées en 2025 ainsi que celles restant à réaliser et dont l'inscription sera reportée au budget 2026.

Apport par le Comptable public

- La balance générale de tous les comptes (comptes budgétaires, comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable apportant la description de façon synthétique de l'actif et du passif de la collectivité

Apport par l'Ordonnateur

- Les réalisations par section et par compte budgétaire,
- Les rattachements de produits et de charges à l'exercice,
- Les restes à réaliser en dépenses comme en recettes pour chaque section,
- Les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou excédent de chacune des deux sections),
- Diverses annexes obligatoires dont celles de l'état du personnel et de la dette

Le Conseil municipal entend, débat et arrête le Compte Financier Unique assorti de ses annexes. Comme pour le budget primitif, le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation synthétique auquel est annexé un bilan de la gestion pluriannuelle.

Le vote du CFU N doit intervenir avant le 30 juin N+1.

Rapport du Compte Financier Unique 2025

La population totale INSEE qui sert au calcul des ratios est de 6 510 habitants.

L'historique des crédits ouverts par le Conseil municipal lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives est le suivant :

DOCUMENT BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES CREDITS OUVERTS
BUDGET PRIMITIF (BP) du 01/04/2025	10 502 329,56 €	3 902 984,34 €	14 405 313,90 €
DECIS° MODIFICATIVE N°1 (DMB1) du 14/10/2025	- 42 051,00 €	74 953,00 €	32 902,00 €
DECIS° MODIFICATIVE N°2 (DMB2) du 16/12/2025	30 223,00 €	62 396,00 €	92 619,00 €
CUMUL DES CREDITS OUVERTS	10 490 501,56 €	4 040 333,34 €	14 438 215,90 €

D'autres modifications ont été réalisées au cours de l'exercice sans incidence directe au niveau des cumuls de crédits budgétaires par section :

DOCUMENT	OBJET DES MODIFICATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DECIS° DU MAIRE 2025-66 du 06/08/2025 - Fongibilité des crédits	Mouvements de crédits entre chapitres d'une même section	3 070,00 €	106 271,00 €
AUTORISATION SPECIALE du 30/09/2025 en Section de fonctionnement	Virements internes de crédits à l'intérieur du chapitre 011 "charges à caractère général"	7 140,00 €	0,00 €
DECIS° DU MAIRE 2025-102 du 28/11/2025 - Fongibilité des crédits	Fongibilité des crédits : mouvements de crédits entre chapitres d'une même section	0,00 €	12 150,00 €

L'exécution budgétaire 2025 donne l'état des réalisations suivantes :

o *Réalisations pour l'exercice*

CATEGORIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES REALISATIONS
RECETTES	10 080 523,41 €	2 471 993,08 €	12 552 516,49 €
DEPENSES	9 612 376,16 €	2 320 950,76 €	11 933 326,92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 468 147,25 €	+ 151 042,32 €	+ 619 189,57 €

○ **Résultats de clôture (avec résultats antérieurs)**

SECTIONS	RESULTATS DE CLOTURE DES EXERCICES ANTERIEURS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	CAPITALISATION 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
	(*) Avec fraction apurement compte 1069 (ex. 2024)	Avant capitalisation en section d'investissement	= Part affectée en investissement	
Fonctionnement	610 741,56 €	1 386 679,97 €	- 918 532,72 €	1 078 888,81 €
Investissement	- 1 007 606,87 € -7 500,00 € - 1 015 106,87 €	151 042,32 €		- 864 064,55 €
Cumul	- 396 864,89 €	1 539 747,29 €	- 918 532,72 €	214 824,26 €

(*) Précision : apurement du compte 1069 (compte de la précédente nomenclature comptable M14) :

Déficit d'investissement de clôture 2025 = écart de - 43 500 €	Montant présenté par le comptable public = - 1 058 606,87 €	Montant présenté par la Commune = - 1 015 106,87 €
---	--	---

Par délibération n°2022-056 du 22/03/2022 (réf. délib.2021-156 du 14/12/2021) et comme le prévoit les textes réglementaires budgétaires et comptables, il a été décidé par les élus d'apurer les crédits du compte 1069. L'étalement du montant s'effectue de 2022 à 2030.

La situation au 31/12/2025 est la suivante :

Montant d'origine du cpte 1069 = 64 672,33 €	Montant apuré sur le résultat de clôture investissement 2025 = 7 500,00 €	Montant restant à apurer sur le cpte 1069 au 01/01/2026 = 43 500,00 €
---	---	--

Concernant les informations financières 2025, les ratios obligatoires normés M57 sont les suivants :

	Ratios obligatoires	Valeurs 2024 6 514 habitants (norme CA)	Valeurs 2025 6 510 habitants (norme CFU)	Evolution entre 2025 et 2024 (%)
N°1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	1 422,69 €	1 394,04 €	-2,07
N°2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 540,57 €	1 535,36 €	-0,40
N°3	Dépenses d'équipement brut / population	307,00 €	243,95 €	-20,58
N°4	Encours de dette / population	1 209,29 €	1 164,75 €	-3,74
N°5	Dotation Globale de fonctionnement / population	206,77 €	221,20 €	+6,92
N°6	Dépenses de personnel / DRF	69,14 %	67,71 %	-2,07
N°7	DRF et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	93,13 %	96,95 %	+4,10
N°8	Taux d'épargne brute : Dépenses d'équipement brut / RRF	19,93 %	9,21 %	-0,54
N°9	Encours de la dette / RRF	78,50 %		
N°9	Taux d'épargne nette : Epargne brute - remboursement de la dette / RRF		3,05 %	
N°10	Epargne Brute / RRF	12,97 %		
N°10	Ratio d'endettement : Encours de la dette / RRF		75,86 %	
N°11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)		824,13 % 8,3 années	

Section de fonctionnement

Les restes à réaliser 2025 qui seront à reporter sur 2026 sont déficitaires et concernent uniquement des crédits en dépenses pour un montant de 67 272,20 €.

1.1 Recettes de fonctionnement (RF)

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 10 691 264,97 € contre 10 867 718,78 € en 2024, soit une baisse de -1,62% entre 2024 et 2025 après une hausse de +8,17% entre 2023 et 2024.

RECETTES_CHAPITRE	2023 (CA norme M14) €	Evolution 2024/2023	2024 (CA norme M57) €	Evolution 2025/2024	2025 (CFU norme M57) €	% R Réelle
C73 & C731 -Impôts et taxes	5 567 435,37	4.54 %	5 820 427,51	-1.50 %	5 733 071,95	57 %
C74 -Dotations et subventions	2 838 043,39	0.79 %	2 860 368,58	4.37 %	2 985 444,40	30 %
C70 & 75 -Autres produits courants stricts	1 031 587,06	12.28 %	1 158 299,20	0.63 %	1 165 618,33	12 %
C013 -Atténuations de charges	129 689,73	- 20.64 %	102 916,20	1.48 %	104 434,65	1 %
Total des recettes de gestion courante	9 566 755,55	3.92 %	9 942 011,49	0.47 %	9 988 569,33	100 %
C76 -Produits financiers	531,94	1 105.94 %	6 414,89	-100 %	0,00	
C77 -Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	9 293,33	-55.70 %	4 117,31	60.30 %	600,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 576 580,82	3.93 %	9 952 543,69	0.43 %	9 989 169,33	
C042 -Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	72 635,02	40.41 %	101 986,06	-16.31 %	85 354,08	
Cpte 775 -Produits des cessions d'immobilisations	3 816,00	2 067.61 %	82 716,00	-100 %	6 000,00	
R002 -Excédent de fonctionnement reporté	393 981,65	85.41 %	730 473,03	-16.39 %	610 741,56	
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	10 047 013,49	+ 8.17%	10 867 718,78	-1.62%	10 691 264,97	

Le montant des recettes de fonctionnement comprend :

- La reprise du résultat antérieur de 610 741,56 € (1 529 274,28 € - 918 532,72 € de capitalisation) ;
- Les recettes d'ordre de l'exercice pour 85 354,08 € contre 101 986,06 € en 2024 ;
- Les recettes réelles et mixtes (RR & M) de l'exercice pour 10 080 523,41 € contre 10 035 259,69 € en 2024.

Détail des recettes réelles & mixtes	2024 (M57)	2025 (M57)	Évolution %
Titres émis dont produits de cessions	9 638 756,27 €	9 685 570,03 €	+ 2,45
	82 716,00 €	0 €	-100,00
S/S total	9 721 472,27 €	9 685 570,03 €	-0,37
Produits rattachés à l'exercice (PRE)	313 787,42 €	309 599,30 €	-1,33
TOTAL RR-M	10 035 259,69 €	10 080 523,41 €	+ 0,45

En 2025, les rattachements de produits à l'exercice (RPE) ont été comptabilisés pour un montant total de 309 599,30 € contre 313 787,42 € en 2024.

1.1.1 Les recettes d'ordre

Parmi les recettes d'ordre s'élevant à 85 354,08 € sont comptabilisés les travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux pour un cout total de 62 909,19 €, à savoir :

Désignation des travaux	Lieu	Matériaux Montant TTC	Heures effectuées	Coût MO	Coût régie/Matériaux + MO
CREATION D'UN BUREAU ET D'UN POINT D'EAU	1ER ETAGE DU CINEMA	1 875,27 €	222,5	5 163,25 €	7 038,52 €
REFECTION DES BUREAUX	SERVICES TECHNIQUES	2 662,33 €	412,25	9 444,75 €	12 107,08 €
REFECTION DES TOILETTES PUBLIQUES	PLACE DE LA REPUBLIQUE	6 640,45 €	524,25	12 238,50 €	18 878,95 €
CREATION D'UNE CABANE EN BOIS SUR DALLE BETON	PARC DU CHÂTEAU	1 568,08 €	217,91	4 955,11 €	6 523,19 €
CREATION D'UN BAC A SABLE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	401,68 €	32,25	796,25 €	1 197,93 €
MODIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE	SERVICE COMMUNICATION DE L'HOTEL DE VILLE	1 992,65 €	43	901,00 €	2 893,65 €
MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE	HOTEL DE VILLE	2 022,16 €	58	1 218,00 €	3 240,16 €
CREATION DE POINTS D'EAU AVEC DOUCHETTE	RESTAURANT SCOLAIRE	1 241,02 €	34,25	1 971,50 €	1 994,52 €
REHABILITATION DES LOCAUX DU 1ER ETAGE POUR BUREAUX SYNDICATS	IMMEUBLE DORDAIN	4 290,69 €	211,25	4 744,50 €	9 035,19 €
CUMULS		22 694,33 €	1755,66	41 432,86 €	62 909,19 €

Ratio Travaux en régie / frais de personnel	2023	2024	2025
Travaux en régie (€)	26 784,92	71 586,23	62 909,19
Charges de personnel (€)	5 916 952,78	6 038 766,88	6 144 861,40
Ratio	0,45 %	1,19 %	1,02 %

Les travaux en régie comptabilisés en 2025 viennent valoriser ou s'ajouter aux immobilisations de l'inventaire communal.

1.1.2 Les recettes réelles (RR)

La répartition des recettes réelles par fonction met en évidence la structure des produits. On distingue les opérations non ventilables et les opérations réparties par fonction.

Les « recettes non ventilables » (fonction 01), ne sont affectées à aucune activité ou aucun service particulier, et représentent 83,14 % des recettes réelles, soit 8 309 800,48 €. Au Budget Primitif 2025, elles étaient évaluées à 8 369 575 €. Ces recettes regroupent principalement l'ensemble des produits de la fiscalité ainsi que les dotations et compensations de l'État (DGF, DSR...) ;

La répartition des recettes réelles liées aux services s'élevant à un montant de 1 685 368,85 € représente 16,86 % des RR ; la répartition fonctionnelle fait apparaître les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Hors fonction 01)				
Code fonction	Libellé de la fonction	Pour mémoire BP 2025 dont RAR 2024 (€)	Montants CFU 2025 (€)	%
4	Santé et action sociale (dont Multi accueil - relais petite enfance...)	514 587,00 €	597 639,90	35,46%
3	Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs (dont Cinéma, médiathèque, Centre Aragon... Accueil ados...)	362 915,00 €	492 643,82	29,23%
2	Enseignement - formation (dont écoles maternelles et primaire, services périscolaires...)	370 393,00 €	379 531,47	22,52%
0	Sces généraux adm. Publiques locales	181 865,00 €	96 866,87	5,75%
7	Environnement	978,00 €	56 909,30	3,38%
8	Transports	4 520,00 €	26 385,98	1,57%
5	Aménagement des territoires et habitat	25 913,00 €	26 014,29	1,54%
6	Action économique	7 615,00 €	7 491,34	0,44%
1	Sécurité	600,00 €	1 885,88	0,11%
Cumul		1 469 386,00 €	1 685 368,85	100,00%

1.1.1.2.1 Les Produits des services, du domaine et des ventes diverses - Chapitre 70-

Les recettes du chapitre 70 s'élèvent à 1 054 556,08 € dont 105 799,39 € de produits rattachés. Ce poste budgétaire est en baisse de - 2,59 % par rapport à 2024 après une hausse + 11,08% entre 2024 et 2023.

Les recettes « non ventilables » (F01) s'élèvent à 25 137,42 €.

Les recettes liées aux remboursements pour le personnel et les locaux municipaux mis à disposition en 2025 s'élèvent à un total de 162 319,86 € réparties comme suit :

- Communauté de Communes FerCher : 3 600,00 € ;
- Centre communal d'Action Sociale : 23 677,59 € dont 20 667,61 € concernant l'agent communal mis à disposition pour l'épicerie Soliflo ;
- Autres organismes (dont la Mission Locale de Bourges) :
 - Charges de personnel = 131 567,72 €
 - Autres frais (Mission Locale de Bourges) = 3 474,55 €

Si l'on exclut ces remboursements par, des Tiers, les recettes des services, du domaine selon le type d'activités se répartissent comme suit :

Répartition fonctionnelle par sous-rubrique	Libellé des sous-rubriques	Total des réalisations	Montants hors mises à disposition	%
020	Administration générale de la collectivité	31 961,26	-	
025	Cimetières et pompes funèbres	15 754,00	15 754,00	
026	Administration générale de l'Etat	137,30	137,30	
028	Autres moyens généraux	3 829,86	-	
	FONCTION 0 -SCES GENERAUX	51 682,42	15 891,30	1,84%
251	Insertion sociale et professionnelle des personnes	105 963,59	-	
281	Hébergement et restauration scolaires	168 416,92	168 416,92	
288	Autres services annexes de l'enseignement	59 123,48	59 123,48	
	FONCTION 2 -ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTI	333 503,99	227 540,40	26,34%
311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	6 710,90	6 710,90	
317	Cinémas et autres salles de spectacles	44 391,93	44 391,93	
331	Centres de loisirs	173 269,34	173 269,34	
338	Autres activités pour les jeunes	22 674,69	22 674,69	
	FONCTION 3 -CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	247 046,86	247 046,86	28,59%
422	Petite enfance	336 634,50	336 634,50	
424	Personnes en difficulté	23 211,10	-	
	FONCTION 4 -SANTE ET ACTION SOCIALE	359 845,60	336 634,50	38,96%
551	Parc privé de la collectivité	466,49	-	
	FONCTION 5 -AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	466,49	-	0,00%
732	Eau potable	1 044,00	1 044,00	
76	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	34 909,30	34 909,30	
	FONCTION 7 -ENVIRONNEMENT	35 953,30	35 953,30	4,16%
845	Voirie communale	920,00	920,00	
	FONCTION 8 -TRANSPORTS	920,00	920,00	0,11%
	GENERAL	1 029 418,66	863 986,36	100,00%

1.1.1.2.2 La fiscalité locale nette

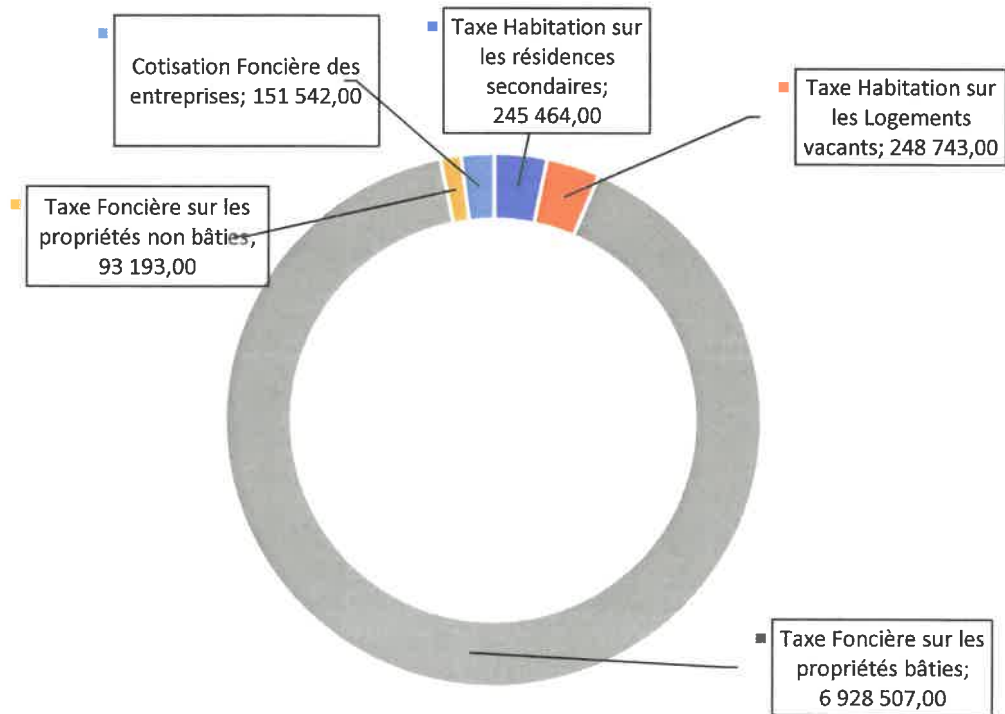
La fiscalité locale nette correspond aux produits de la fiscalité chapitre RF-731 minorés par les reversements réalisés en dépenses au chapitre DF-014 « atténuations de produits ».

Pour l'exercice 2025, les taux des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFB et TFNB), le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que celui de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV) sont restés identiques à ceux votés en 2024.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	49,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,59 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23,84 %
Taxe d'habitation (RS) et (LV)	22,18 %

Pour 2025, le coefficient défini par la loi de finances 2025 s’appliquant à la base de calcul des propriétés bâties et non bâties est de 1,017 après avoir été de 1,039 en 2024 et de 1,071 en 2023.

Les 4 taxes (TFPB + TFPNB + CFE + TH) représentent une recette totale de 3 955 464 € (*hors dégrèvement*) pour une base assiette totale de 7 667 449 € répartie comme suit :



Le cumul des produits de la fiscalité locale nette (RF-731xxx - DF-7391xx) s’élève à 4 769 752,95 € contre 4 864 534,51 € en 2024, soit une baisse globale de - 5,79 %.

Nature M57	Libellé code nature (M57)	Réalisations 2024	Evolution des réalisations 2025/2024	Realisations 2025
73111 net	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	4 283 256,00 €	-5,96%	4 198 566 €
73113	TASCOM-Taxes sur les surfaces commerciales	164 458,00 €	-14,85%	140 040 €
73114	IFER-Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	33 619,00 €	52,52%	54 220 €
73118	AUTRES contributions directes			11 270 €
73123	Taxe communale additionnelle au droit de mutation ou de publicité foncière	200 900,00 €	-10,40%	177 909 €
73132	Taxe sur les pylônes	58 358,00 €	5,23%	61 411 €
73141	TCFE-Taxe s/conso. Finale d'électricité	113 781,78 €	-7,72%	114 273,16 €
73154	Droits de place / marché local (SGURB-placier)	6 435,25 €	-3,66%	6 058,20 €
73154	Droits de place / marché à thèmes (COM-événementiel)	3 005,00 €	-10,15%	2 753,00 €
73158	FERCHER-Autres taxes liées aux transports, aux véhic.			2 399,23 €
7318	Autres impôts et taxes (droits terrasse)	721,48 €	24,05%	853,36 €
731xx	NET CHAP-731-FISCALITE LOCALE et CHAPITRE DF-014	4 864 534,51 €	-5,79%	4 769 752,95 €

En 2025, conformément au décret n°2025-964 du 12 septembre 2025, La Communauté de Communes Fercher a procédé au reversement d’une fraction de la taxe d’exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l’article L.425-20 du Code des impositions sur les biens et services. Le montant reversé est calculé en fonction de la longueur de la voirie sur laquelle FerCher exerce sa compétence (donnée recensée au 1^{er} janvier 2025).

	Longueur de voirie en mètres	Voirie Intercommunale	Voirie Communale	Produit de la taxe reversée
FERCHER (ensemble des communes membres)	166 590	90 662	75 928	4 579,63 €
Commune de Saint- Florent-sur-Cher	54 984	4 487	47 497	<u>2 399,23 €</u>

La Commune a perçu un montant de 2 399,23 € (c/RF-73158)

1.1.1.2.3 Autres produits de fiscalité

➤ Le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes.

La notification annuelle nette au titre de l'année 2025 revenant à la Communauté de Communes FerCher et de ses communes membres était bénéficiaire de + 27 673 € contre + 44 021 € en 2024.

- Montant prélevé = - 213 447 € contre - 159 820 € en 2024
- Montant reversé = + 241 120 € contre + 203 841 € en 2024

En 2025 la commune reste contributrice au FPIC avec un net s'élevant à - 12 761 € contre - 1 756 € en 2024 et - 16 542 € en 2023.

Chapitre & Article	FPIC	Réalizations	Réalizations	Evolution
		2024 (€)	2025 (€)	%
R73-732221	Recette / part bénéficiaire	98 400	119 998	+ 21,95
D014-7392221	Dépenses / part contributeur	- 100 156	- 132 759	+ 32,55
	Produit FPIC net	- 1 756	- 12 761	+ 626,71

➤ La fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local dû par les entreprises qui réalisent un certain chiffre d'affaires. Elle constitue avec la cotisation foncière des entreprises (CFE) l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET).

Tableau des taux d'imposition

Chiffre d'affaires (CA € HT)	Taux effectif d'imposition
< 500 000	0 %
500 000 ≤ CA ≤ 3 000 000	0,25 % x (CA - 500 000) / 2 500 000
3 000 000 < CA ≤ 10 000 000	0,25 % + 0,45 % x (CA - 3 000 000) / 7 000 000
10 000 000 < CA ≤ 50 000 000	0,7 % + 0,05 % x (CA - 10 000 000) / 40 000 000
CA > 50 000 000	0,75 %

Pour 2025, le produit de cette cotisation s'élève 330 986 € contre 322 164 € en 2024, soit + 2,74%.

1.1.1.2.4 Dotations et Participations -Chapitre 74-

1.1.1.2.4.1 Les dotations et participations de l'État

➤ Les diverses compensations de l'État -Comptes 748xx -

En 2025, elles s'élèvent à 657 125 € contre 784 780 € en 2024.

Nature M57	Libellé code nature (M57)	Réalisations 2024	Evolution des réalisations 2025/2024	Réalisations 2025
7482	Etat-Compensat* perte taxe additionnelle droits de mutation	163,00 €	36,81%	223 €
748312	DCRTP-Dotation compensat* réforme de la taxe professionnelle	250 387,00 €	-23,92%	190 486 €
74835	Etat-Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	29 168,00 €	-100,00%	0 €
74832	Etat-Compensat* Contribution économique territoriale (CET=CVAE & CFE)	191 562,00 €	-4,90%	182 184 €
74833	Etat-Compensat* des exo. taxes foncières B. et NB.	313 500,00 €	-11,12%	278 653 €
74834 THS	Etat-Compensat* Recentrage THS issus des rôles suppl. 2024			5 579 €

Les allocations compensatrices (AC des produits de TP/CFE et TF dont locaux industriels) : 466 416 € contre 505 062 € en 2024, soit le constat d'une baisse de 7.65%.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2025, les catégories servant au calcul de la population pour la DGF sont les suivantes :

Catégories	2025	2024	2023
1-Population INSEE totale de l'année	6 510	6 514	6527
2-Résidences secondaires de l'année	84,74	84	84
Places de caravanes de l'année	20	20	20
Coefficient de majoration des places de caravanes de l'année	2	2	2
3-Places de caravanes de l'année après majoration	40	40	40
Population DGF (1) + (2) + (3)	6 635	6 638	6 651

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

ANNEES	DGF (3 parts)	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2024	1 346 915 €		206,77 €	167 €
2025	1 440 016 €	+ 6,91 %	217,03 €	Non connue à ce jour

Depuis 2024, la composante « part salaires » jusqu'alors perçue par la commune revient directement à l'EPCI à fiscalité additionnelle FERCHER. En contrepartie, l'intercommunalité reverse annuellement à ses communes membres, une attribution d'un montant identique à celui transféré.

Le montant reversé par FERCHER est de 425 065 € (art.748388) et reste à l'identique de celui de 2024.

La DGF est composée de 3 parts : la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Entre 2025 et 2024 l'évolution globale est de + 6,91%. Si l'on tient compte du reversement de la « part salaires », l'évolution est constatée pour + 5,25%.

Articles	Dotation Globale de Fonctionnement	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Evolution %
RF-7411	DGF - Dotation Forfaitaire	767 280 €	764 436 €	-0,37%
RF-74121	DGF - DSR -Dotation de Solidarité Rurale (fraction bourg centre)	392 938 €	471 526 €	20,00%
RF-74121	DGF - DSR -Dotation de Solidarité Rurale (fraction péréquation)	120 387 €	144 375 €	19,93%
	Sous total DSR 74121	513 325 €	615 901 €	19,98%
RF-74127	DGF - DNP -Dotation Nationale de Péréquation	66 310 €	59 679 €	-10,00%
	TOTAUX	1 346 915 €	1 440 016 €	6,91%
RF-748388	DGF - Part CPS	425 065 €	425 065 €	0,00%
	Evolution avec part CPS	1 771 980 €	1 865 081 €	5,25%

➤ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

En section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA ne s'applique qu'à certains travaux d'entretien de bâtiments publics (art. 615221) et de voiries (art. 615231) ainsi que sur certains droits d'utilisation -informatique en nuage - (art. 6512).

La récupération partielle de la TVA sur les dépenses éligibles (hors travaux en régie), réalisées sur l'exercice 2024 apporte une recette en 2025 de 4 075,82 € (4 857,34 € en 2024).

➤ Autres participations de l'État et de ses établissements

- État - dotation pour les titres sécurisés (DTS) : 23 074 € (20 114 € en 2024) ;
- Centre National de la Cinématographie (CNC) - Label « Art et Essai » : 8 639 € (7 892 € en 2024) ;
- ASP - Centre Val de Loire : accompagnement financier 2025 pour le service public « petite enfance » : 24 393,75 € (produit rattaché à l'exercice).

1.1.1.2.4.2 Les participations des autres financeurs :

Pour 2025, les principaux montants perçus proviennent de :

• La Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Cher) : 198 691,38 €

○ Contrat territoire global (CTG) : 164 191,38 € répartis par service comme suit :

Accueil de Loisirs - extrascolaire	6 935,40 €	17 192,75 €
Accueil de Loisirs - périscolaire	2 057,44 €	
Accueil de Loisirs - mercredi	1 936,44 €	
Accueil de Loisirs - bonus / inclusion handicap.	1 579,50 €	
Accueil de Loisirs : Bonus CTG 2025	4 683,97 €	11 019,24 €
Accueil Ado - extrascolaire	3 618,46 €	
Accueil Ado - bonus / inclusion handicap.	5 850,00 €	
Accueil Ado - Bonus CTG 2025	1 550,78 €	
Direction enfance-jeunesse : Bonus CTG 2025		21 362,00 €
Multi Accueil	66 544,80 €	114 617,39 €
Multi Accueil : Bonus CTG 2025	28 519,20 €	
Multi Accueil - bonus / inclusion handicap.	1 953,97 €	
Relais petite enfance	10 673,19 €	
Relais petite enfance : Bonus CTG 2025	4 574,23 €	
Lieu d'accueil parent/enfant (LAEP)	2 352,00 €	

○ Subvention de fonctionnement « appel à projets 2025 » :

Accueil de Loisirs - ALSH	5 300,00 €	34 500,00 €
Accueil Ado	26 000,00 €	
Multi Accueil et Lieu d'accueil parent/enfant	3 200,00 €	

- Région Centre Val de Loire : aide financière dans le cadre de l'action « PACT-Programmation » (convention 2025 - P00050836) lié au soutien de projets culturels. En 2025, la Commune a perçu 20 K€ ;

- **Collège Voltaire** (conventions tripartites avec le Département du Cher et la Commune) : participation financière pour la mise à disposition des équipements sportifs pour les élèves du Collège Voltaire. En 2025, c'est un montant total de 28 618,49 € qui ont été comptabilisés comme suit :

Mise à disposition période 2023/2024	14 796,80 € aide versée
Mise à disposition période 2024/2025	13 821,69 € produit rattaché à l'exercice

- **Groupement à Fiscalité Propre et hors GFP (Com-com- FERCHER) :**

- **Reversement à la Commune de la part DGF - Compensation part salaires 2025 :** 425 065 € dont 121 447,15 € de produits rattachés à l'exercice (mois de novembre et décembre 2025) ;

- **Fonds de concours 2025 « frais d'entretien et de maintenance » :** 50 000,00 € répartis comme suit :

- Equipements sportifs - *gymnases*- : 30 838,00 €
- Equipements sportifs - *stades*- : 11 638,00 €
- Plateau athlétisme rue de Verdun : 524,00 €
- Accueil de loisirs : 3 185,00 €
- Multi Accueil : 2 375,00 €,
- Relais petite enfance : 1 440,00 €,

- **PACT « saison culturelle » 2023** - subvention attribuée par le Département du Cher et reversée à la Commune par FerCher (contrat culturel de territoire 2023/2026) :

Centre Louis Aragon	8 226 €	Solde CCT 2023 = 9 200 €
Cinéma le Rio	846 €	
Médiathèque	128 €	

- **PACT « saison culturelle » 2024 - Reversement à la Commune**

	Région Centre Val-de- Loire	Département du Cher
Centre Louis Aragon	17 324,62 €	8 095,62 €
Cinéma le Rio	1 968,71 €	919,96 €
Médiathèque	393,74 €	183,98 €
Cumul CCT	19 687,07 €	9 199,56 €

- **PACT « saison culturelle » 2025** - Versé par la Région Centre Val-de-Loire directement à la Commune pour 9 240 €

Centre Louis Aragon	7 920 €
Cinéma le Rio	840 €
Médiathèque	480 €

Participations versées par les communes pour les dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés) :

Année scolaire 2024/2025	246,09 €	709,44 €
Année scolaire 2022/2023	63,72 €	
Année scolaire 2021/2022	69,91 €	
Année scolaire 2020/2021	329,72 €	

1.1.1.2.5 Autres produits de gestion courante -Chapitre 75-

Pour 2025, les recettes du chapitre 75 s'élèvent à 111 062,25 € contre 75 735,15 € en 2024 soit en hausse de +46,65%.

La location des salles municipales représente une recette de 34 079,50 €.

Concernant les recettes issues du parc locatif de la commune (appartements et pavillons), elles totalisent des loyers pour 17 820,89 € contre 24 116,01 € en 2024 :

- Un appartement situé rue Jules Ferry (étage de la maternelle rive droite) est devenu vacant en février 2025 ;
- Le pavillon situé au n°7 rue du Grand Meaulnes a été mis en location au 1^{er} décembre 2025 pour l'installation de deux kinés.

1.2 Dépenses de fonctionnement (DF)

Les dépenses de fonctionnement de 9 612 376,16 € contre 9 338 444,50 € en 2024 ; hausse de + 2,93% après +0,74% entre 2024 et 2023.

DEPENSES_F DEPENSES_CHAPITRE ONCTIONNEMENT	2023 (CA norme M14)	Evolution 2024/2023	2024 (CA norme M57)	Evolution 2025/2024	2025 (CFU norme M57)	% D Réelle
C011-Charges à caractère général	1 884 597,96	-7,36%	1 745 827,47	7,03%	1 868 516,78	20%
C012-Charges de personnel	5 916 952,78	2,06%	6 038 766,88	1,76%	6 144 861,40	67%
C014-Atténuations de produits	112 675,00	-11,11%	100 156,00	47,13%	147 359,00	2%
C65-Autres charges de gestion courante	709 128,75	4,99%	744 497,19	0,89%	751 104,24	8%
C68-Autres dépenses	110,00	157,29%	283,02	25885,59%	73 544,43	1%
Total des dépenses de gestion courante	8 623 464,49	0,07%	8 629 530,56	4,12%	8 985 385,85	98%
C66-Charges financières	183 512,75	-4,76%	174 783,34	-13,05%	151 970,21	2%
C67-Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immobilisations)	909,00	34,43%	1 222,00	-46,73%	650,99	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 807 886,24	-0,03%	8 805 535,90	3,78%	9 138 007,05	100%
C042-Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	461 680,51	15,43%	532 908,60	-10,98%	474 369,11	
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	9 269 566,75	0,74%	9 338 444,50	2,93%	9 612 376,16	

Le montant des dépenses de fonctionnement comprend :

- Les dépenses d'ordre de l'exercice pour 474 369,11 € contre 532 908,60 € en 2024 ;
- Les dépenses réelles de l'exercice pour 9 138 007,05 € 8 805 535,90 € en 2024.

Détail des dépenses réelles	2024	2025
Mandats émis	8 723 168,41 €	8 982 027,61 €
Charges rattachées à l'exercice	82 367,49 €	155 979,44 €
TOTAL	8 805 535,90 €	9 138 007,05 €

Les dépenses réelles « non ventilables » (F 01) représentent un montant 318 229,64 € et représentent 3,48% de l'ensemble des dépenses réelles.

La répartition des dépenses réelles liées aux services (*charges de personnel et indemnités des élus compris*) s'élevant à un montant de 8 819 777,41 € représente les 96,52% restants.

Le classement 2025 fait apparaître les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Code fonction	Libellé de la fonction -M57-	Pour mémoire BP 2025 dont RAR 2024 (€)	Montants CFU 2025 (€)	%
0	Sces généraux adm. Publiques locales	2 793 159,64	2 677 975,96	30,36
3	Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs	1 672 880,96	1 614 437,19	18,30
2	Enseignement - formation	1 584 784,51	1 588 345,56	18,01
4	Santé et action sociale	1 063 971,88	1 034 147,15	11,73
5	Aménagement des territoires et habitat	781 492,00	770 656,55	8,74
1	Sécurité	563 140,63	535 495,05	6,07
8	Transports	455 878,53	418 304,65	4,74
7	Environnement	178 778,85	162 955,56	1,85
6	Action économique	18 121,24	17 459,14	0,20
Cumul		9 112 208,24	8 819 777,41	100,00%

1.2.1 Charges à caractère général (chap. 011)

Les charges à caractère général sont globalement hausse de + 7,03% après une baisse de -7,34 % entre 2024 et 2023 ; elles totalisent 1 868 516,78 €.

Type de charges	2023 (CA M14)	Évolution 2024/2023	2024 (CA M57)	Évolution 2025/2024	2025 (CFU M57)
Chapitre globalisé 011	1 884 597,96 €	-7,34%	1 745 827,47 €	+7,03%	1 868 516,78 €
60- achats et variation des stocks	1 130 817,40 €	-17,74%	930 174,05 €	+10,12%	1 024 272,18 €
61- services extérieurs	467 930,47 €	+3,91%	486 213,80 €	+8,28%	526 486,07 €
62- autres services extérieurs	244 518,83 €	+16,98%	286 030,79 €	-11,39%	253 449,18 €
63- impôts, taxes et versements assimilés	41 331,26 €	+5,96%	43 095,95 €	+49,22%	64 309,35 €

➤ Focus sur le chapitre 60 « achats et variation des stocks »

L'évolution des principaux indicateurs de « fluides - énergie » entre 2025 et 2024 est la suivante :

Postes budgétaires	Réalisations 2023	% Évolut* 2024/2023	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Réalisations 2025	% Évolution réalisations 2025/2024
60611-Eau et assainissement	27 416,68 €	-3,49%	26 459,72 €	29 986,00 €	27 953,41 €	5,64%
60612- Énergie - électricité	355 952,13 €	-23,69%	271 630,89 €	277 814,00 €	322 661,35 €	18,79%
60613- Chauffage urbain	281 765,01 €	-57,82%	118 857,25 €	189 800,00 €	171 896,19 €	44,62%
60622- Carburant	52 997,46 €	-7,44%	49 054,31 €	47 150,00 €	41 005,35 €	-16,41%

Autres évolutions ciblées du chapitre 011 :

TYPE DE CHARGES	2023	2024	2025	% R Réelle
60623 - Alimentation	117 518,19	119 004,91	125 973,64	7 %
611 - Contrats de prestations de services	104 076,10	141 454,08	105 828,54	6 %
6156 - Maintenance	95 424,27	93 591,45	101 671,94	5 %
61351 - Location de matériel roulant	0,00	55 708,48	90 092,82	5 %
60632 - Fournitures de petit équipement	75 199,61	112 339,50	86 714,92	5 %
6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	63 034,11	75 993,15	86 177,93	5 %
6232 - Fêtes et cérémonies	89 538,16	80 302,94	74 985,38	4 %
6378 - Autres impôts, taxes et verst assimilés	0,00	0,00	50 381,06	3 %
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	39 808,85	49 932,12	3 %
6068 - Autres matières et fournitures	41 245,60	43 505,06	45 274,84	2 %
6283 - Frais de nettoyage des locaux	27 133,96	58 257,40	40 635,00	2 %
61358 - Autres locations de biens	0,00	54 831,15	38 885,80	2 %

1.2.2 Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)

Les charges de personnel représentent 6 144 861,40 € soit 67,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Type de charges	2023 (CA M14)	Évolution 2024/2023	2024 (CA M57)	Évolution 2025/2024	2025 (CFU M57)
Chapitre globalisé 012	5 916 952,78 €	+2,06%	6 038 766,88 €	+1,76%	6 144 861,40 €
62- autres services extérieurs	2 980,20 €	+3,38%	3 081,00 €	+10,69%	3 410,23 €
63- impôts, taxes et versements assimilés	145 082,28 €	+6,15%	154 011,70 €	+3,18%	158 903,36 €
64- charges de personnel	5 768 890,30 €	+1,96%	5 881 674,18 €	+1,71%	5 982 547,81 €

1.2.3 Charges de gestion courante (chap. 65)

Les principales charges de gestion courante concernent :

- **La participation au Contingent incendie** : 321 123 € en hausse de + 3% par rapport à 2024 après une hausse de +5,11 % entre 2024 et 2023.

Exercices	Montant global du contingent	% évolution N/N-1	Participation annuelle de la commune	% évolution N/N-1
2023	12 465 100 €	+5,00	296 624 €	+5,08
2024	13 088 355 €	+5,00	311 773 €	+5,11
2025	13 466 609 €	+2,89	321 123 €	+3,00

- **Les subventions de fonctionnement aux associations** ont été versées pour un total de 196 620,04 € ; le détail des subventions individualisées est porté dans l'annexe IV-B8 du CFU 2025.
- **Les indemnités des élus** (cotisations incluses) : 75 181,58 € contre 74 902,87 € en 2024 et 77 087,03 € réalisés en 2023.
- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : subvention de fonctionnement versée pour 42 564 € (prévisions 47 564 €) contre 45 000 € de réalisé en 2024.
- **Les contributions versées annuellement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18)** correspondant aux compétences suivantes :
 - Contribution obligatoire : 5 377,50 € contre 5 378,50 € en 2024,
 - Contribution compétence éclairage public : 13 020 € contre 13 028 € en 2024,
 - Contribution maintenance éclairage public : 33 814 € contre 31 440 € en 2024,
 - Adhésion SIG LATITUDE (plan cadastral numérisé) : 3 255,00 € contre 3 257,00 € en 2024,
 - Adhésion pack Energie : 8 246,00 €
- **Bourse à projets 2025** : versement de 400 € à une jeune florentaise pour son permis de conduire.

1.2.4 Charges financières (chap. 66)

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

Le 28 janvier 2025, la Commune a contracté une ligne de trésorerie pour un montant de 600 K€ pour faire face à des disponibilités réduites.

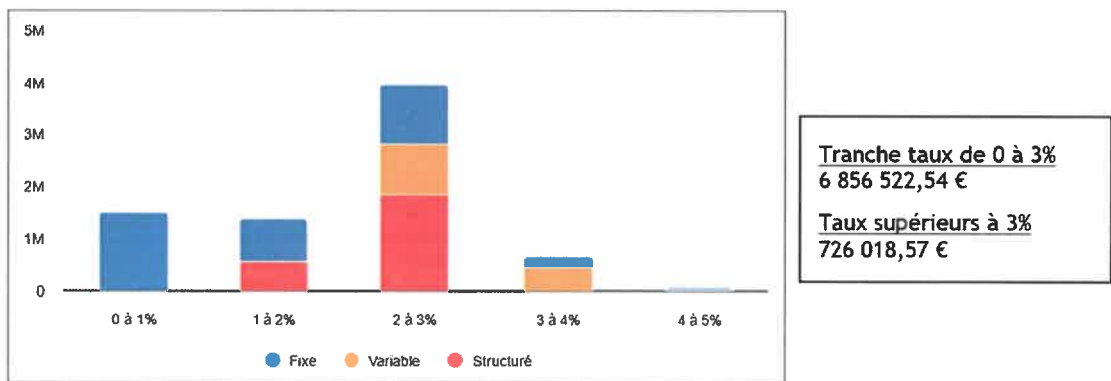
Des tirages de fonds ne sont intervenus qu'à partir d'octobre pour un montant total de 380 K€ donnant lieu à des frais s'élevant à 1 072,25 € (c/6615)

Charges en intérêts sur les fonds tirés	949,01 €
Frais de commission de non-utilisation	123,24 €

Le CFU 2025 affiche pour les intérêts de la dette un montant de 150 897,96 € contre 174 783,34 € en 2024, soit une baisse de - 13,67 €.

Article et type de dépense	2023 (CA M14)	2024 (CA M57)	2025 (CFU M57)	Impact global ICNE en 2025
Art. 66111 = Intérêts des emprunts à échéance	160 417,67 €	177 579,63 €	155 001,34 €	
Art. 66112 : Intérêts courus 2023/2024 échus avant l'échéance 2024 (contre-passation 2023)	- 32 465,41 €	-55 560,49 €	-52 764,20 €	- 4 103,38 €
Art. 66112 : ICNE Intérêts courus 2024/2025 non échus au 31/12/2024 (rattachement)	+ 55 560,49 €	+ 52 764,20 €	+48 660,82 €	
Totaux	183 512,75 €	174 783,34 €	150 897,96 €	

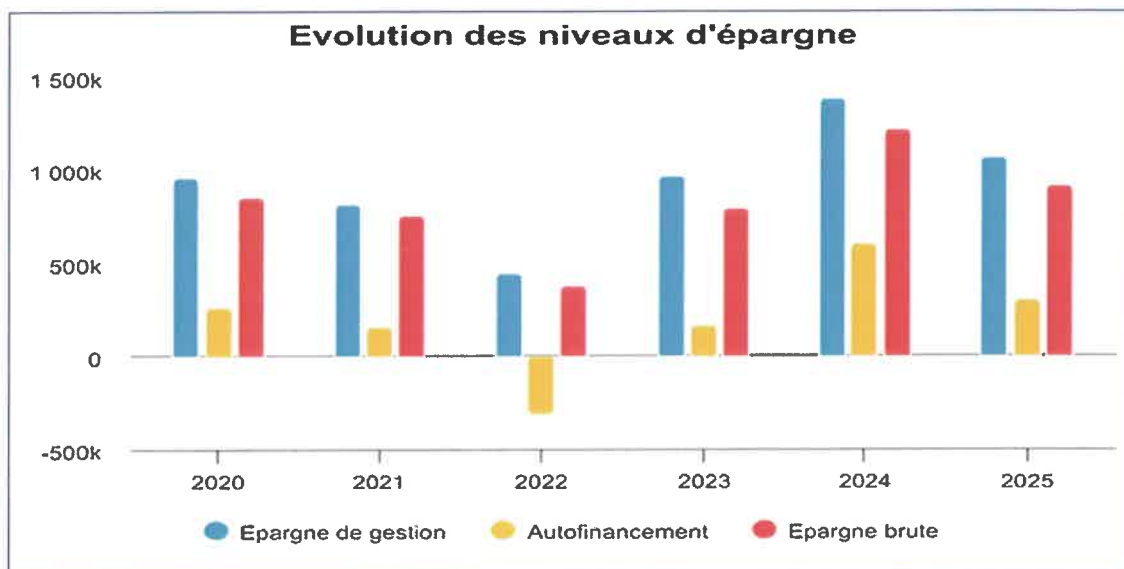
Au 31/12/2025, par tranche de taux l'encours de la dette s'élevant à 7 582 540,81 € se situe à 90,43% sur des produits financiers avec des taux ne dépassant pas les 3% limitant ainsi les charges annuelles en intérêts.



1.2.5Dotations aux provisions (chap. 68)

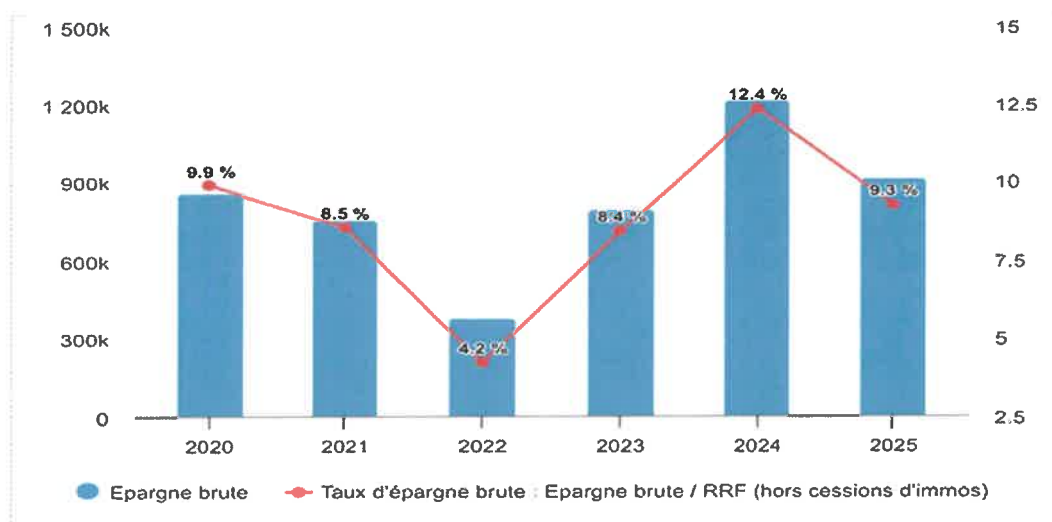
- Provision pour dépréciation des comptes de tiers (c/6817) :
 - Créances douteuses (divers Tiers) : depuis 2021, dans le cadre des créances douteuses, une provision (semi-budgétaire) doit être constituée. Son montant correspond à 15% d’une estimation de sommes non recouvrées identifiées par le comptable du Centre des Finances Publiques. La dotation 2025 a été comptabilisée pour 19,43 € contre 283,02 € en 2024 ; cette opération s’effectue au vu du décompte transmis par le CFP ;
 - Risque d’irrecouvrabilité relative à une créance liée à des dommages en intérêts à percevoir par la Commune : Une provision s’élevant à 17 446 € a été comptabilisée concernant une affaire jugée en 2023 pour des dégradations sur le donjon).
- La gestion des comptes épargne temps (CET) des agents (c/6815) : les jours maintenus sur le CET à la clôture de l’exercice donnent lieu à constitution d’une provision pour charge. En 2025, la provision pour la monétisation des jours de CET (>15 jours placés sur le compte) est de 56 079 €.

2 L'épargne - Vue d'ensemble



2.1 L'épargne brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute), correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne brute 2025 s'élève à 914 071,78 €, soit 140,41 € par habitant.

2.2 L'épargne nette

L'épargne nette, ou Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette), correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts (inscrit en section d'investissement). Elle mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres.

Le remboursement des dettes pour 2025 s'élève à 614 805,92 € contre 611 658,81 € en 2024 ; par conséquent tenant compte de la CAF brute 2025 de 914 071,78 €, la commune présente des ressources propres pour le financement de ses investissements avec une CAF nette positive s'élevant à 299 265,86 €.

3 Section d'Investissement

Les restes à réaliser 2025 seront à reporter sur 2026 s'élèvent à :

- 766 356,83 € pour les recettes,
- 639 492,38 € pour les dépenses

Soit un report de restes à réaliser (RAR) 2025 excédentaire de +126 864,45 € contre +89 074,15 € en 2024.

La section d'investissement 2025 affiche un résultat excédentaire de + 151 042,32 € après un résultat déficitaire de - 1 591 028,58 € en 2024.

3.1 Dépenses d'investissement (DI)

Le montant global des dépenses d'investissement 2025 est de 3 336 057,63 € contre 2 779 686,21€ en 2024.

DEPENSES_INVESTISSEMENT	2023 (en €)	Evolution 2024/2023	2024 (en €)	Evolution 2025/2024	2025 (en €)
Dépenses d'équipement brut	1 330 657,40	27,51%	1 696 779,65	-12,80%	1 479 575,36
Dépenses financières d'investissement	14 192,96	81,59%	234 022,57	-79,63%	47 667,24
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	1 344 850,36	43,57%	1 930 802,22	-20,90%	1 527 242,60
Remboursement de capital	625 598,45	-2,23%	611 658,81	+0,51%	614 805,92
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	130 256,18	82,12%	237 225,18	-24,59%	178 902,24
Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00		1 015 106,87
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	2 100 704,99	32,32%	2 779 686,21	+20,02%	3 336 057,63

3.2 Recettes d'investissement (RI)

Le montant global des recettes d'investissement 2025 est de 2 471 993,08 € contre 1 779 579,34 € en 2024
soit une hausse de + 38,91%.

RECETTES_INVESTISSEMENT	2023	Evolution 2024/2023	2024	Evolution 2025/2024	2025
Dotations et subventions	632 959,54	-33,10%	423 449,48	+12,40%	475 957,98
Réduction réelle des dépenses d'investissement (<i>dont opérations réalisées sous mandat pour compte de Tiers</i>)	56 819,01	-100%	0,00		106 565,51
Autres recettes réelles d'investissement	0,00		50 086,72	+64,85%	82 569,60
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	689 778,55	-31,35%	473 536,20	+40,45%	665 093,09
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16) <i>Dont dépôt et cautionnements reçus</i>	1 228 000,00 -----	-100%	0,00 -----		320 450,00 450,00
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	519 301,67	+28,66%	668 147,72	+15,00%	567 917,27
Excédent d'investissement reporté	232 102,42	+154,59%	590 921,71	-100,00%	0,00
Excédent capitalisé 1068	22 444,06	+109,29%	46 973,71	+1855,42%	918 532,72
=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===	2 691 626,70	-33,88%	1 779 579,34	+38,91%	2 471 993,08

Les recettes d'investissement comprennent :

- Des opérations réelles pour un total de 665 093,09 € dont
 - Les subventions et dotations en opération d'équipement :475 957,98 €
Dont 306 481,40 € réparties en opération d'équipement,
 - Les opérations pour compte de Tiers (c/4582) : 82 569,60 €,
Participation de la Com-Com FerCher concernant les travaux de voirie de la rue des Lavois RD 35
-partie couche de roulement- ;
- Des opérations d'ordre (chap. 040-041) pour un total de 567 917,27 € € dont
 - Dotation aux amortissements : 468 369,11 €
 - Opérations liées à 2 cessions d'éléments d'actif (cession, sortie de l'actif et +ou- value)
Bal parquet (5 000 €) et véhicule RENAULT express (1 000 €)
 - Opérations patrimoniales : 93 548,18 €
 - Intégration dans l'actif communal des frais d'études et d'insertions 2023 qui ont été suivis de réalisation de travaux

Les ressources propres internes à l'année 2025, présentées en annexe IV- C1.3 du compte financier unique, affichent un montant total de 744 411,60 € contre 651 523,35 € en 2024 et se répartissent comme suit :

- Le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 266 393,69 € (190 884,18 € en 2024). Selon le dispositif automatisé, il a été calculé avec un taux de 16,404% en fonction de l'assiette des investissements éligibles réalisés au cours de l'année 2024 - en tenant compte d'un reversement pour régularisation intervenu en 2025 pour 963,60 €, cela représente un FCTVA nette de 265 430,09 € ;
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement (TA) perçues en 2025 sont constatées en RI-art.10226 pour 9 648,80 € - en tenant compte du reversement à hauteur de 10% du montant de la TA perçue en 2024 à la Communauté de communes FerCher (DI-Art.10226 : 1 044,46 €), cela représente une taxe d'aménagement nette en 2025 de 8 604,14 €.
- Les amortissements sur biens immobilisés s'élèvent à 468 369,11 €

L'analyse de l'évolution 2025/2024 de + 38,91% s'explique pour partie comme suit :

	2024	2025
Excédent d'investissement reporté	590 921,71 €	0 €
Excédent de fonctionnement de clôture N-1 capitalisé en N	46 973,71 €	918 532,72 €
Cumul	637 895,42 €	918 532,72 €

Ecart de + 280 637,30 € représente + 40,53% de l'évolution totale 2025/2024 (+ 692 413,74 €).

Les cessions de biens immobilisés : en 2025, les ventes totalisent un montant de 6 000 € et correspond à la cession d'un parquet de bal à une association de la Commune (5 K€) et celle d'un véhicule Renault express à un agent municipal (1 K€).

3.3 BILAN DU PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Au budget primitif 2025, le PPI a été validé avec un montant prévisionnel d'investissements ; après quelques modifications intervenues au cours de l'exercice, la présentation de clôture d'exercice (après la dernière décision modificative budgétaire du 156/12/2025 -DMB 2- donne le PPI suivant :

➤ DEPENSES INDIVIDUALISEES EN OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2024_Dépenses Réalisées	2025_Dépenses Prévisions	2025_Dépenses Réalisées
10-Esp Y-Environnemt	7 380,27	8 000,00	5 756,84
11-Autres bâtiments	21 929,29	28 050,00	28 258,58
14-Centre Aragon	16 070,16	4 750,00	3 975,60
15-Cinéma	4 703,76	100 900,00	99 085,13
16-Restaurant scolaire	58 836,66	111 100,00	162 320,46
17-Médiathèque	6 911,15	5 850,00	4 871,24
18-Police Municipale	3 663,00	40 143,00	6 108,00
30-salles municipales	905,04	11 470,00	6 458,40
60-Pôle Enfance	42 669,62	2 820,00	15 827,10
62-Secteur Jeunesse	32 012,60	4 950,00	488,50
74-Bâtiments scolaires	38 170,56	784 450,00	782 891,87
76-Hôtel de Ville	33 222,41	61 650,00	73 463,70
77-Centre Technique	53 793,12	17 390,00	18 264,91
79-Travaux de voirie	1 388 591,82	220 000,00	181 920,24
81-Bâtiments sportifs	28 849,85	314 544,00	4 137,82
760-Techniques d'Information et de Communication	50 129,87	12 600,00	13 923,92
80-Opérations foncières	64 422,00		3 010,90
90-Festivités et Manifestations	19 966,58	18 950,00	30 239,53
50-Pôle associatif	5 965,44	2 500,00	1 662,00
Total général	1 878 103,20 	1 750 117,00 	1 442 664,74

RECETTES INDIVIDUALISEES EN OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2024_Recettes Réalisées	2025_Recettes Prévisions	2025_Recettes Réalisées
11-Autres bâtiments	179,50	4 934,00	1 480,20
15-Cinéma	6 220,80	63 716,00	10 114,80
16-Restaurant scolaire	16 596,60		5 000,00
18-Police Municipale	14 221,82	5 353,00	1 402,54
60-Pôle Enfance	340,00	1 411,00	6 000,00
62-Secteur Jeunesse	15 460,00	3 510,00	
74-Bâtiments scolaires		301 836,00	134 888,73
76-Hôtel de Ville		15 000,00	
79-Travaux de voirie	169 100,01	47 166,00	98 570,00
81-Bâtiments sportifs		315 662,00	37 000,00
80-Opérations foncières			12 025,13
Total général	222 118,73 	758 588,00 	306 481,40

Précision au niveau du total des réalisations 2025 en recettes : 306 481,40 €

- Opération 79 « travaux de voirie » : 98 570 €. Ils intègrent les 82 570 € relatifs au remboursement par Fercher de la part des travaux VRD de la rue des Lavois (RD35) - Opération sous mandat pour compte de tiers (/458xxx) ;
- Opération 74 « bâtiments scolaires » : 134 888,73 €. Ils intègrent les 11 970,78 € relatifs au remboursement par la SEM TERRITORIA sur un trop versé concernant les travaux de restructuration du Groupe scolaire Dézelot.

3.3.1 Acquisitions de biens :

Au cours de l'année diverses acquisitions ont été réalisées dans les services. Les montants les plus significatifs reviennent aux équipements suivants :

- **Opération 10 - Espaces verts et environnement** : 3 839,04 € (poubelles de rue bi-flux)
- **Opération 16 - restaurant scolaire** : 81 130,85 €
 - Renouvellement du matériel de cuisine et armoire positive : 77 057,40 €
 - Chariot à niveau constant : 1 956,00 €
- **Opération 18 - Police municipale** : 1 cinémomètre : 6 108,00 €
- **Opération 74 - Bâtiments scolaires** :
 - 3 Maternelles : 23 292,28 € pour 1 jeu extérieur
 - Maternelle Rive Gauche : 15 253,71 € pour des rideaux (dortoir et cuisine) et des stores extérieurs
- **Opération 77 - Centre technique** : divers matériels pour 18 264,91 €
 - Espaces verts : Débroussailleuses et tondeuse,
 - Mécanique : pont élévateur, compresseur d'air, vérin de fosse...
- **Opération 90- Festivités et manifestations** : 30 239,53 €
 - Bornes et coffrets électriques pour la place de la république : 12 137,73 €
 - Décorations de Noël : 7 182,00 €,
 - Barrières de police avec palettes porte-barrières : 3 919,80 €
 - Barnums pliants, tables et manges debout : 7 000,00 €
- **Equipement informatique et téléphonie** :
 - Opération 760 - Techniques d'information et de communication : 13 923,92 €
 - Onduleur pour serveur de la vidéoprotection (Police) : 2 256,98 €
 - Poste informatiques et imprimantes (divers lieux)
 - Téléphonie mobile : 2 094,54 €
 - Opération 76 - Hôtel de ville : 21 600 € pour le panneau d'affichage électronique
 - Opération 17 -Médiathèque : mise à jour / nouvelle version CMS : 4 518,00 €
- **Mobilier** :
 - Opération 15 - Cinéma le Rio : 59 322,72 € pour le remplacement des fauteuils
 - Opération 74 - bâtiments scolaires : 5 638,65 € pour des lits, matelas et linge de lit
 - Opération 60 - Pôle enfance : 1 527,82 € pour des chaises hautes avec ou sans tablettes... au Multi accueil.

3.3.2 Travaux :

Concernant la réalisation de travaux, les plus significatifs sont les suivants :

- Travaux de voirie totalisant 181 920,24 €, dont les travaux de réfection de la rue Jean-Baptiste LABBE (trottoirs, bordures et bitume) pour 124 464,06 € ;
- Travaux de bâtiments :
 - Travaux de rénovation énergétique de la maternelle rive droite : 728 710,93 €
 - Frais de publication du marché,
 - Etudes MOE, missions de contrôle et de vérification,
 - Travaux : 681 973 ,69 €
 - Hôtel de ville : aménagement des nouveaux bureaux du service des ressources humaines pour 90 639,70 €
 - Rénovation du pavillon 7 rue du Grand Meaulnes : 18 673,20 €
 - Fenêtres PVC pour l'étage de l'immeuble espace Dordain : 6 227,11 €
 - Rénovation intérieure du cinéma le Rio : 38 925,66 €
 - Multi accueil : 13 666,54€
 - Modernisation des portes automatiques
 - Mise en place d'un système oscillo-battant sur 2 fenêtres
 - Gymnase Serge Faure : étude de faisabilité des travaux de rénovation énergétique pour 3 600 €

3.3.3 Acquisition de terrain :

En 2025, la Commune a acheté auprès de la SNCF une parcelle de terrain nu située le long de la voie ferrée (rue Jules Ferry) pour 3 010,90 €.

ANNEES	DEPENSES				RECETTES			
	RAR N-1	Cumul des Crédits ouverts	Réalisations	% réali sé	RAR N-1	Cumul des Crédits ouverts	Réalisations	% réalisé
2023	367 K€	2 604 934 €	1 330 657 €	51%	116 K€	759 042 €	314 686 €	41 %
2024	979 K€	2 544 741 €	1 878 103 €	74%	341 K€	654 823 €	222 119 €	34 %
2025	639 K€	2 154 182 €	1 442 665 €	46%	766 K€	1 050 624 €	199 915 €	19%

3.3.4 Le financement des investissements

	2023	2024	2025
Montant total des investissements	1 330 657,40 €	1 878 103,20 €	1 442 664,74 €
FCTVA	292 150,84 €	190 884,18 €	266 393,69 €
Subventions	314 685,74 €	222 118,73 €	199 915,49 €
Emprunts	1 228 000,00 €	0,00 €	320 450,00 €
Autofinancement des investissements	0 €	1 465 100,29 €	379 863,07 €

3.3.5 Remboursement de la dette :

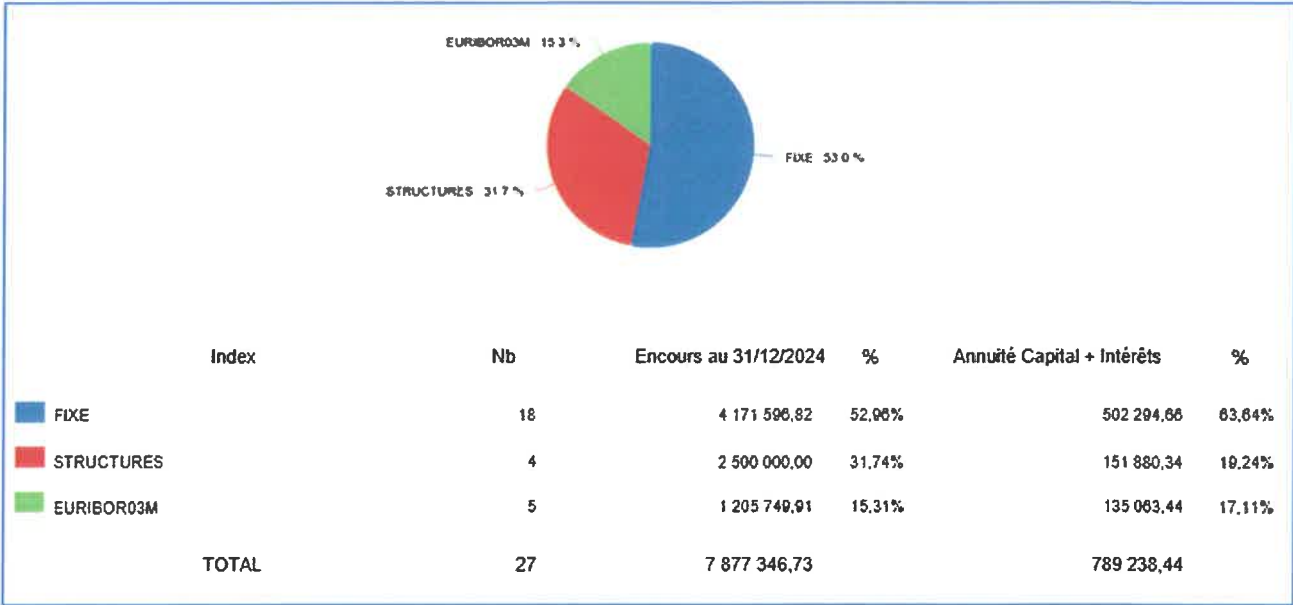
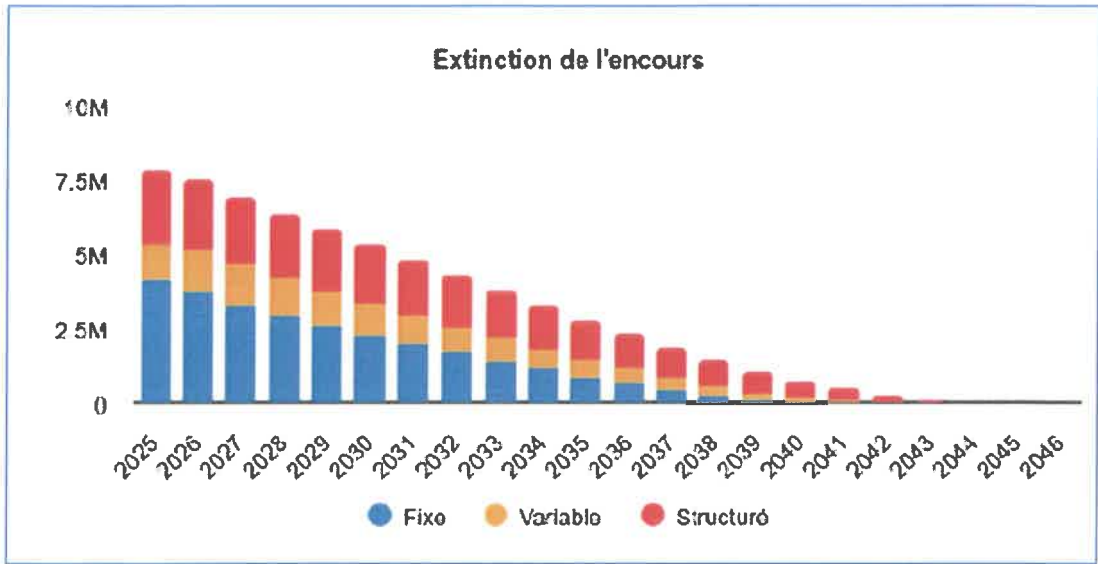
Au budget primitif 2025, la prévision de remboursement du capital des emprunts était évaluée à 614 806 €. Au 31 décembre, le cumul du capital remboursé s'élève à 614 805,92 € contre 611 658,81 € en 2024. Ces réalisations représentent 26,49% du total des dépenses d'investissement 2024 (contre 22% en 2024).

➤ La dette

Exercice	Nbre d'habitants	Base des emprunts contractés	Évolution base	En cours de la dette restant à rembourser au 31/12	Évolution en cours	En cours au 31/12 par habitant
2025	6 510	12 327 465,10 €	+0,16%	7 582 540,81 €	-3,74%	1 164,75 €
2024	6 514	12 307 465,10 €	-3,83%	7 877 346,73 €	-7,21%	1 209,30 €
2023	6 527	12 797 465,10 €		8 489 005,54 €		1 300,60 €

Au 31/12/2025 la dette communale s'établit comme suit :

- 27 emprunts avec un taux moyen pour l'exercice de 1,99% concernant les intérêts payés dans l'exercice (2,12% en 2024)
 - Les emprunts à taux fixe représentent 49,36% de la dette,
 - Les emprunts à taux variable ou à taux structurés représentent 50,64% ;
- Selon la classification de la charte Gissler (suivant l'indice sous-jacent) :
 - Niveau de risque 1A : 72,50% du capital (5 497 540,81 €),
 - Niveau de risque 1-B : 27,50% du capital (2 085 000,00 €) ;
- Deux emprunts contractés en 2010 pour 366 K€ auprès de Dexia Crédit Local sont arrivés à terme à l'échéance du 1^{er} novembre 2025 ; il s'agissait d'emprunts pour le financement des travaux de voirie ; taux fixe de 2.81% et 1.71% sur une durée de 15 ans ;
- La situation prévisionnelle de l'extinction totale de l'encours de la dette est estimée pour l'exercice 2046.



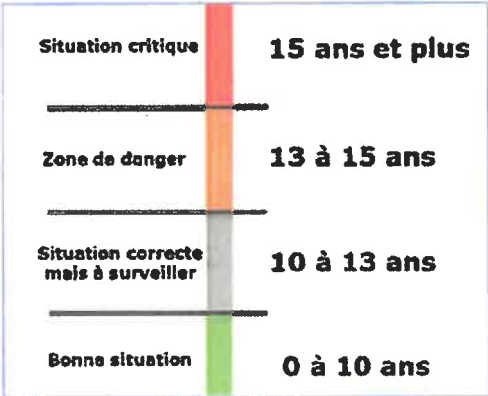
En 2025, la commune a contracté un emprunt unique de 320 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt « PRUAM-PRU » dont les caractéristiques répondent au dispositif « Petite Ville de Demain (PVD) » a été retenu par rapport au besoin de financement de l’opération de travaux de rénovation de la maternelle rive droite. Sa durée de remboursement est de 20 ans au taux du livret A + marge de 0,60%.

➤ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le principal ratio d’analyse de la solvabilité d’une collectivité. La capacité de désendettement est exprimée en années et calculée par le rapport de la dette en capital sur l’épargne brute ; elle correspond à la durée nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l’épargne dégagée.

	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Excédent brut de fonctionnement = épargne de gestion (€)	970 075,98	1 384 067,16	1 066 092,98	-22,97%
CAF Brute (€)	795 479,50	1 218 594,02	914 071,78	-24,99%
Taux d'épargne brute (%)	8,42	12,37	9,25	-25,22%
CAF Nette (€)	169 881,05	606 935,21	299 265,86	-50,64%
Encours de la dette au 31/12 (€)	8 489 005,54	7 877 749,91	7 582 540,81	-3,75%
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	10,66	6,46	8,30	+28,48%

On peut constater que ce ratio « capacité de désendettement » qui était de 10,66 ans en 2023, s’établit en 2025 à 8,30 ans (en dessous de 10 ans). Fin 2024, « le voyant » passait déjà au vert avec 6,46 années tenant compte de la grille d’évaluation servant à évaluer la capacité financière d’une commune.



Entre les estimations faites lors de la présentation des orientations budgétaires (ROB) entre 2023 et 2025 et la situation définitive constatée lors de l’adoption des comptes administratifs 2023 et 2024 et du compte financier unique 2025, il est constaté les variations suivantes :

Exercices budgétaires	Rappel des prévisions des ROB		Constat annuel	CA ou CFU
2023	Pour l'exercice n	16,98 années	10,66 années	CA
	Pour l'exercice n+1	14,17 années		
2024	Pour l'exercice n	16,85 années	6,46 années	CA
	Pour l'exercice n+1	12,02 années		
2025	Pour l'exercice n	16,04 années	8,30 années	CFU
	Pour l'exercice n+1	11,90 années		

TRANSITION ECOLOGIQUE - Annexe « Budget Vert »

La loi de finances 2024 a introduit l’obligation d’une nouvelle annexe « verte » au budget. Depuis 2024, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent produire un état annexé au compte administratif ou au compte financier unique intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

La cotation des dépenses ou des opérations doit s'effectuer comme suit :

FAVORABLE	1 : dépenses favorables : Cette catégorie recouvre trois types de dépenses : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental, les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré, les dépenses favorables mais à impact controversé en présence d'impacts favorables à court terme.
NEUTRE	2 : dépenses neutres : dépenses sans effet significatif sur l'environnement.
DEFAVORABLE	3 : dépenses défavorables : ces dépenses constituent une atteinte directe à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables à celui-ci.
NONCOTEE	

La cotation « MIXTE » n'apparaît qu'au niveau de la présentation agrégée ; indicateur de résultat synthétique de des éléments ainsi classés.

Il a été décidé d'inscrire dans l'annexe « budget vert » les dépenses d'investissement réalisées en 2025 répondant aux critères suivants :

- 2 AXES obligatoires en 2026 sur les dépenses réalisées en 2025 (norme M57)



| Axe 1 : Atténuation du changement climatique

L'axe « Lutte contre le changement climatique » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.



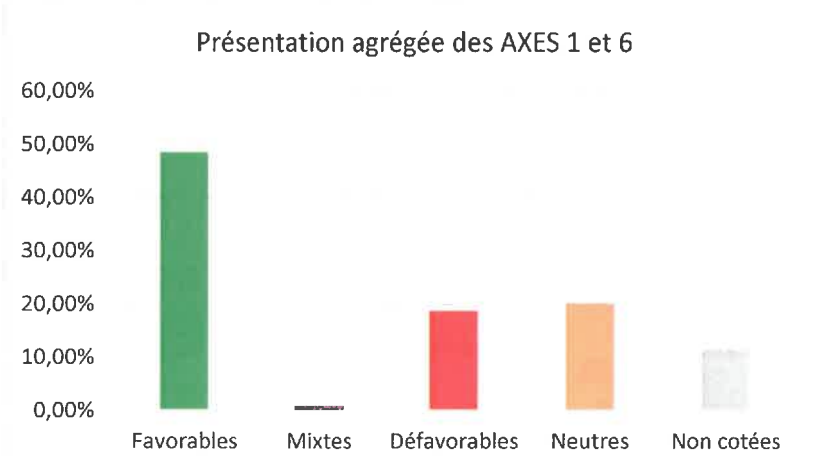
| Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

- Articles de dépense présents dans la liste officielle ;
- Principales dépenses officielles « ciblées » par le « Budget Vert »
- La présentation respecte les agrégats comptables et la répartition par fonction

Ces éléments sont portés à l'annexe IV - C3 au CFU. Pour les réalisations d'investissements en 2025, le résultat obtenu est le suivant :

Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
1 525 234,24€	Présentation agrégée des Axes 1 et 6				
	741,2 K€	12,2 K€	285,7 €	308,4€	177,8 €
	Axe 1 : Lutte contre le changement climatique				
	744,9 K€		232,5 K€	348,4 K€	199,4 K€
	Axe 6 : Préservat° de la biodiversité, protect° des espaces naturels, agricoles et sylvicoles				
	1,9 K€		273,7 K€	32,5 K€	1 217,1 K€



Pour mémoire, concernant le compte administratif 2024, un seul axe « budget vert » obligatoire a été présenté ; l'axe 1 avec des « dépenses ciblées » était renseignée comme suit :

Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
1 348 465,61 €	123,4 K€	9,2%	1 093,9 K€	81,1%	66,4 K€	4,9%	64,4 K€	4,8%

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les membres du Conseil municipal désignent Monsieur Patrice LAUVERGEAT, 1^{er} Adjoint au Maire, en tant que Président de séance, tandis que Madame le Maire se retire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec 4 abstentions (Madame MENEUST et Messieurs NOBLE, MORINEAU et DURIEUX) :

- D'adopter le Compte financier unique 2025,
- D'adopter les réalisations du Plan Pluriannuel des Investissements 2025 en dépenses comme en recettes,
- D'adopter les restes à réaliser 2025 pour chacune des sections avec le report des crédits sur 2026

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 24 juin 2026

Le Président de Séance,
Monsieur Patrice LAUVERGEAT

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel TAILLANDIER







Détail / Informations financières - ratios

			Pour mémoire		Pour mémoire	
			BP 2025		CA 2024	
Population totale INSEE 2025			6510		6514	
Ratio n°1 Dépenses réelles de fonctionnement / population						
Total dépenses réelles :			9 138 007,05 €			
Travaux en régie c/72			- 62 909,50 €			
9 075 097,55 €			soit 1 394,02 € par habitant		1 427,43 € 1 422,69 €	
Ratio n°2 Recettes réelles de fonctionnement / population						
Recettes réelles :			9 995 169,30 €			
			soit 1 535,36 € par habitant		1 605,21 € 1 540,57 €	
Ratio n°3 Dépenses d'équipement brut / population						
Total des dépenses réelles d'équipement						
Dépenses équipt (Invest.)			1 442 664,74 €			
Travaux en régie c/72			+ 62 909,50 €			
Opérat° pour compte de			+ 82 569,60 €			
Tiers (c/45)			1 588 143,84 €		soit 243,95 € par habitant 278,96 € 307,00 €	
Ratio n°4 Encours de la dette / population						
Encours dettes bancaires			7 582 540,81 €			
Encours autres dettes			- €			
Cumul encours			7 582 540,81 €		soit 1 164,75 € par habitant 1 210,04 € 1 209,29 €	
Ratio n°5 Dotation Globale de Fonctionnement / population						
Cumul c/ 741 (recette réelle de fonctionnement)						
(hors reverts CPS)			1 440 016,00 €		soit 221,20 € par habitant 211,56 € 206,77 €	
Ratio n°6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement						
rappel Dépenses réelles de Fonct.			9 075 097,55 €			
Chap.012- Dépenses de personnel			6 144 881,40 €		soit 67,71% 67,62% 69,14%	
Ratio n°7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement						
rappel Dépenses réelles (DF) :			9 075 097,55 €			
Chap-16-DI Capital de dette (DI) :			614 805,92 € (part K remboursée 2025)			
rappel Recettes réelles (RF) :			9 995 169,30 €		soit 96,95% 94,81% 93,13%	
Ratio n°8 Taux d'épargne brut (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)						
Epargne brute			920 080,00 €			
rappel Recettes réelles (RF) :			9 995 169,30 €		soit 9,21% 5,25% 12,97%	
Ratio n°9 Taux d'épargne net (Epargne brute - rembt annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement)						
rappel Epargne brute			920 080,00 €			
rappel Capital de dette (DI) :			614 805,92 € (part K remboursée 2025)			
rappel Recettes réelles (RF) :			9 995 169,30 €		soit 3,05%	
Ratio n°10 Ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctt)						
rappel Encours dettes bancaires			7 582 540,81 €			
rappel Recettes réelles (RF) :			9 995 169,30 €		soit 75,86% 75,38% 78,50%	
Ratio n°11 Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)						
rappel Encours dettes bancaires			7 582 540,81 €			
rappel Epargne brute			920 080,00 €		soit 824,13%	
			8,3 années			

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le



ID : 018-211802079-20260623-CM2026116-DE